

L'hon. M. ROGERS: Puisqu'on a mentionné le nom de M. Chambers au cours de cette discussion, je dois faire une brève déclaration; mon silence pourrait être mal interprété. Autant que je sache, et j'étais bien placé pour le savoir, M. Chambers a mis toute son énergie et sa compétence dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée, et il n'a fait ni plus ni moins que ce que tout autre jeune Canadien aurait fait en pareille circonstance.

Le très hon. M. BENNETT: J'étais absent du pays lorsque ce comité a été désigné. A mon retour, je me suis informé au sujet de ses membres. J'ai constaté que M. Chambers demeurait à Ottawa, qu'il avait été candidat dans la circonscription de Nanaïmo, qu'il s'était classé troisième au point de vue du nombre de votes obtenus—tout cela ne peut causer d'objection. Mais est-il tout à fait juste qu'il soit venu prendre domicile à Ottawa, étant donné, comme nous le savons tous, la correspondance que cela entraîne pour un partisan du Gouvernement, et les sollicitations qui lui sont faites d'user de son influence de toutes les façons possibles. Quelqu'un que j'ai toujours trouvé digne de foi me dit que M. Chambers se propose de rentrer dans la politique provinciale comme candidat aux prochaines élections.

L'hon. M. ROGERS: Je n'avais jamais entendu parler de cela jusqu'à présent.

Le très hon. M. BENNETT: J'en suis bien aise. Il va partir d'ici pour retourner là-bas. Je crois que ce n'est pas juste envers le peuple canadien. Je ne connais pas M. Chambers, mais j'ai entendu des gens parler de lui en termes fort élogieux. On me dit qu'il n'est au pays que depuis quelques années seulement. Je ne sais si c'est bien vrai, et c'est pourquoi je demande au ministre s'il le sait. Depuis trois ans, me dit-on.

L'hon. M. ROGERS: Il y a beaucoup plus longtemps que cela qu'il est arrivé, je crois. Si je ne me trompe, il est né en Angleterre.

Une VOIX: Certainement plus de trois ans.

Le très hon. M. BENNETT: Mais est-ce tout à fait juste pour lui comme pour nous? Il a habité Ottawa, et nous savons ce que cela signifie pour quelqu'un qui s'est porté candidat pour un parti victorieux et qui se propose de briguer de nouveau les suffrages bientôt. Comment peut-il envisager en toute impartialité les problèmes qui lui sont soumis? C'est une chose que je ne puis absolument pas comprendre. C'est injuste pour nous-mêmes et pour lui, et à tout prendre c'est peut-être lui qui en subira le plus de préjudice. C'est là

[M. Hartigan.]

critique qui a été faite. Elle ne s'adresse pas à la personne de M. Chambers, car j'en ai entendu dire beaucoup de bien. Je crois que l'on a également commis une grave erreur en nommant E. J. Young sur l'autre commission, non pas pour des motifs personnels, car nous sommes de bons amis. C'était injuste pour le pays et pour lui-même de lui confier ce poste, si nous tenons compte des opinions bien tranchées qu'il a exprimées de temps à autre et des difficultés que rencontre ici toute personne, qui a déjà été candidat, et qui doit s'occuper de correspondance lorsque son parti est au pouvoir. Il est assiégé par les correspondants et personne ne le sait mieux que ceux d'entre nous qui ont passé par là. C'est une responsabilité énorme et je crois qu'elle milite contre toute chance de succès que pourrait avoir le monsieur qui se trouve dans cette position.

M. KINLEY: Je me rappelle qu'il y a quelques années, lorsque la Chambre a adopté les lois sociales, il a fallu nommer une commission pour appliquer la loi de l'assurance-chômage. Le colonel Harrington, un membre de l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse et le chef du parti conservateur à cet endroit, a été nommé président de cette commission par le gouvernement de l'époque. Je crois que c'était une excellente nomination. . .

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement.

M. KINLEY: . . . mais le colonel Harrington garda son siège à l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse, et lorsque le poste cessa d'exister. . .

Le très hon. M. BENNETT: Vous n'êtes pas juste en disant cela. Il démissionna.

M. KINLEY: Très bien, j'accepte l'interprétation du très honorable député. Le colonel Harrington démissionna et reprit son ancien poste de chef de l'opposition à l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse et y garda son siège. S'il doit être question des attaches politiques, nous avons là un exemple manifeste d'une commission présidée par une personne intensément intéressée dans la politique. Le colonel Harrington est retourné en Nouvelle-Ecosse, puis il s'est présenté à la convention qui l'a rétabli chef du parti dans cette province, et il fera probablement la lutte aux prochaines élections dans l'intérêt de ce parti contre le Gouvernement actuel. Est-ce que nous avons porté plainte à ce sujet. . .

Le très hon. M. BENNETT: Oui, vous l'avez fait. Peut-être pas vous personnellement.

M. KINLEY: Pas du tout, j'ai cru que la nomination était excellente, mais il me semble qu'il aurait dû abandonner son siège à l'as-